# Conseils pour apprendre le Qur'an

Frère et sœur musulman – nul doute que vous connaissez l'excellence de l'apprentissage du Qur'an et l'excellence de son enseignement. Le messager d'Allah *(salallahu 'alayhi wa sallam)* a dit : *« Le meilleur d'entre vous est celui qui apprend le Qur'an et l'enseigne. »*

Voici quelques règles qui vous aideront dans la mémorisation du Qur'an, qu'Allah nous en fasse profiter.

**Première Règle : *Al-Ikhlas* - (Sincérité)**

La purification de l'intention et sa correction est obligatoire. De même, il faut s'en préoccuper et mémoriser le Qur'an pour la Face d'Allah, le Sublime et Glorifié et pour obtenir le succès et Son Paradis et obtenir Sa satisfaction.

Aussi l'obtention de cette récompense puissante est réservée à ceux qui ont récité le Qur'an et l'ont mémorisé. Allah le Glorifié dit :

***« Adore donc Allah en Lui vouant un culte exclusif. C'est à Allah qu'appartient la religion pure. »*** [sourate Az-Zumar :2-3]

***« Dis : "Il m'a été ordonné d'adorer Allah en Lui vouant exclusivement le culte »*** [sourate Az-Zumar :11]

Et le Messager d'Allah (*salallahu 'alayhi wa sallam*) a dit : *« Allah le Glorifié dit : Je me suffis et Je n'ai besoin d'aucun associé. Ainsi, quiconque fait un action pour l'amour de quelqu'un d'autre que Moi, verra cette action laissé par Moi à celui avec qui il M'a associé. »* [Bukhari et Muslim]

Donc, il n'y a aucune récompense pour celui qui a récité le Qur'an et l'a mémorisé pour se montrer et être entendu. Il n'y a aussi aucun doute que celui qui a récité le Qur'an par désir de ce monde et en recherchant quelque récompense de ce monde est coupable.

**Deuxième Règle : Correction de la prononciation et de la récitation**

Le premier pas dans la mémorisation du Qur'an après *al-ikhlas* est l'obligation de corriger la prononciation du Qur'an. Cela ne vient qu'en écoutant un bon lecteur ou un *hafidh* (personne qui a mémorisé tout le

Qur’an) précis. Le Qur’an n'est appris qu’en acquérant cela. Ainsi, le messager (*salallahu ‘alayhi wa sallam*) qui est le plus éloquent des Arabes dans le discours, l'a pris de Jibril (*‘alayhi sallam*) oralement. Le messager (*salallahu ‘alayhi wa sallam*) lui-même s’employait à réciter le Qur’an (en entier) à Jibril une fois chaque année et l'année de sa mort il le lui a récité deux fois. [Rapporté par Al-Bukhari]

De même, le messager l'a appris aux Compagnons (radhiallahu ‘anhum) oralement et ceux après eux l'ont entendu des Compagnons et cetera pour chaque génération après eux.

Prendre le Qur’an d'un bon lecteur est obligatoire. De même, corriger d’abord la récitation et ne pas dépendre de quelqu’un dans sa récitation, même si on connaît la langue arabe et ses principes, est aussi obligatoire. Car, dans le Qur’an, il y a beaucoup de verset qui viennent d’une manière opposée à ce qui est bien connu dans les règles de la langue arabe.

**Troisième Règle : Spécifier une limite quotidienne pour la mémorisation**

Il est nécessaire pour celui qui désire mémoriser le Qur’an qu'il mette lui-même une limite quotidienne pour la mémorisation. Un certain nombre de verset par exemple, peut-être une page ou deux pages ou même un huitième d'un *juz* (un trentième du Qur’an). Donc il commence, après avoir corrigé sa récitation et définit sa limite quotidienne, à apprendre par répétition fréquente. Il est aussi nécessaire que cette répétition soit faite mélodieusement pour d’une part suivre la sunna et d’autre part pour que cette mémorisation soit ferme et forte. La récitation mélodieuse est agréable à l’écoute et aide aussi dans la mémorisation. En outre, la langue reviendra à un ton spécifique (de voix) et suite à cela, il deviendra familier avec n'importe quelle erreur chaque fois que l'équilibre dans la récitation et le ton familier deviendra désordonné. Le lecteur saura que sa langue ne lui obéira pas quand il fait une erreur et que si le ton est faux, sa mémorisation lui reviendra.

Tout ceci, parce que la récitation du Qur’an et l'embellissement avec la voix est quelque chose qui a été commandé. Il n'est pas permis de s'opposer à cet ordre en raison de la parole du messager (*salallahu ‘alayhi wa sallam*) : *« Quiconque n'orne pas le Qur’an (en le récitant mélodieusement) n'est pas des nôtres. »* [Al-Bukhari]

**Quatrième Règle : Ne pas dépasser sa limite quotidienne jusqu’à avoir perfectionné sa mémorisation.**

Il n'est pas permis à celui qui apprend le Qur’an de passer à une nouvelle partie du Qur’an, jusqu’à ce qu'il perfectionne la mémorisation de sa limite précédente. Pour que ce qu’il apprend soit fermement établi dans son esprit. Il n'y a aucun doute que parmi les choses qui facilitent la mémorisation est de réciter ce qu’il a appris à chaque heure du jour et de la nuit. En le récitant dans les prières silencieuses et s'il est imam, dans les prières à voix haute. Aussi dans les prières surérogatoires (*nawafil*) et dans les temps où on attend les prières obligatoires. Par cette méthode, le mémorisation deviendra beaucoup aisée. De cette façon il est possible à une personne de le pratiquer même s'il est occupé par d'autres choses ou qu’il n’a pas de temps spécifique pour mémoriser le Qur’an. Ainsi, la nuit n'arrivera pas sans que ces versets soient mémorisés et fermement établis dans son esprit. Et si quelque chose l’a occupé, il ne doit pas aller à la partie suivante du Qur’an, plutôt il doit continuer le deuxième jour sur ce qu’il a commencé le jour d’avant, jusqu’à ce que la mémorisation soit perfectionnée.

**Cinquième Règle : Utiliser la même copie (*Mushaf*) du Qur'an**

Parmi les choses qui facilitent la mémorisation est de se tenir fermement à utiliser le même *mushaf* (copie du Quran) et ne jamais en changer. Ceci, parce qu'une personne, pour mémoriser, utilise la vue aussi bien que l'ouïe. L'écriture et la forme des versets et leurs places dans le *mushaf* laissent une empreinte dans l'esprit quand ils sont récités et regardés fréquemment. Si ce lui qui apprend devait changer son *mushaf* avec lequel il apprend ou s'il apprenait avec différentes copies, les versets occuperaient des places différentes et l'écriture peut aussi être différente. Cela rend la mémorisation difficile pour lui. Donc il est obligatoire pour celui qui apprend le Qur'an d'avoir un seul *mushaf* avec une seule écriture et il ne doit jamais le remplacer.

**Sixième Règle : La compréhension est la voie vers la mémorisation**

Parmi les choses qui facilitent énormément le processus de mémorisation est de comprendre les versets que l'on a mémorisé et de connaître leur rapport et liaison, l'un avec l'autre. C'est pourquoi, il est nécessaire de lire le *tafsir* (exégèse, explication) des versets qu'il désire mémoriser et de connaître leur rapport, les uns avec les autres. Aussi, de s'en rappeler quand il récite. Cela rend plus facile la mémorisation des versets. Ceci dit, il est aussi nécessaire qu'il ne dépende pas de la connaissance du sens des versets pour les mémoriser. Plutôt la répétition de ces versets doit être la fondation. Cela doit être fait jusqu'à ce que la langue puisse réciter les versets même si l'esprit est occupé à autre chose que la signification de ces versets. C'est le signe que les versets sont fermement établis dans l'esprit. Quant à celui qui compte sur le sens seul, alors il oubliera souvent et sa récitation sera disjointe, car son esprit est dispersé et occupé à d'autres choses. Cela arrive fréquemment, particulièrement quand la récitation est longue.

**Septième Règle : Ne pas laisser une sourate complète jusqu'à avoir lié la première partie à la dernière**

Après avoir terminé une sourate du Qur'an, il est préférable de ne pas aller vers une autre sourate tant que l'on n'a pas perfectionné sa mémorisation et la connexion de sa première partie à sa dernière, au point que la langue peut couler dans la récitation du début à la fin. Il doit être capable de la réciter sans devoir réfléchir ou rencontrer des difficultés dans la mémorisation des versets. Plutôt, la mémorisation (et la récitation) de ces versets doit ressembler à de l'eau (gracieuse) et il faut réciter ces versets sans hésitation, même si l'esprit est occupé à d'autres choses, loin du sens de ces versets. Il doit être comme la personne qui récite sourate *Al-Fatiha*, sans difficulté ou sans devoir réfléchir. Cela vient en répétant fréquemment ces versets et en les récitant souvent. Cependant le mémorisation de chaque sourate du Qur'an ne ressemblera pas à celle de *Al-Fatiha*, sauf exception, mais l'intention et le désir doivent être d'essayer de faire ainsi. Donc, il est nécessaire lorsqu'on termine une sourate et qu'elle est fermement établie dans l'esprit, que son début est lié à sa fin et que celui qui apprend n'aille pas à une autre sourate tant qu'il ne l'a pas mémorisé avec précision.

**Huitième Règle : Réciter à d'autres**

Il est nécessaire pour celui qui apprend de ne pas dépendre de lui pour sa mémorisation. Plutôt, il doit évaluer sa mémorisation en récitant les versets ou sourates à quelqu'un d'autre, ou il doit les réciter en suivant le *mushaf*. Et combien cela serait excellent si la personne avait avec lui un *hafidh* précis (qui évaluerait sa mémorisation). Ceci, pour que celui qui apprend prenne conscience qu'il peut être distrait ou confus dans sa récitation (sans le savoir). Beaucoup parmi nous qui mémorisons une sourate faisons des erreurs et la personne peut ne pas s'en rendre compte jusqu'à ce qu'elle regarde dans le *mushaf*. De plus, celui qui apprend peut ne pas réaliser tout seul où il fait une erreur dans sa récitation, et ce malgré le fait qu'il récite en utilisant un *mushaf*. Pour cette raison, faire écouter sa récitation du Qur'an est le moyen de connaître ses erreurs et d'en être conscient.

Article tiré du site troid.org

Extrait du livre *Al-Qawa'id adh-Dhahabiya lil-hifdhil-Quran il-Adhim*

Traduit en français par les salafis de l'Est